



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES - AO/Z00/DBA/102/2024**

---

**SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA REALISATION D'UNE PREUVE DE CONCEPT  
POUR L'EVALUATION D'UNE SOLUTION ALTERNATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION  
COMPTABLE DE LA BCEAO**

**Juin 2024**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire, basé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

### **I.2. Objet**

La BCEAO utilise un ensemble d'applications pour ses opérations, englobant des domaines comme l'administration, les finances, la comptabilité, etc. La plupart de ces applications sont développées en interne, à l'exception de celle de la comptabilité générale qui repose sur le module General Ledger (GL) d'Oracle E-Business Suite (EBS). Ce module gère une base de données de près de cinquante millions de pièces.

La BCEAO envisage de remplacer le module de gestion de la comptabilité générale, actuellement sous-tendu par Oracle E-Business Suite (EBS), par une solution ERP open source telle que Odoo, Tryton, ou OSBiz. Cette initiative vise à offrir une plus grande flexibilité en terme de personnalisation, tout en assurant la sécurité des mises à jour.

A cet égard, la Banque recherche les services d'un prestataire expérimenté pour démontrer, dans le cadre d'une preuve de concept, que la solution ERP open source à proposer répond aux besoins spécifiques de l'Institut d'émission.

En conséquence, le présent appel d'offres vise à sélectionner un prestataire chargé de réaliser une preuve de concept pour démontrer l'adéquation de la solution proposée avec les besoins spécifiques de la Banque en matière de gestion comptable, en remplacement du module GL de Oracle EBS.

### **I.3. Conditions de participation au marché**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de référence.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.4. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, cette sous-traitance ne pourra excéder 30% de la valeur du contrat initial.

### **I.5. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

---

---

## **I.6. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

## **I.7. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

## **I.8. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

## **I.9. Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

## **I.10. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre du présent Dossier d'Appel d'Offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies en relation avec les services compétents de la BCEAO.

## **I.11. Propriété des documents et droits d'auteur**

Les documents et les livrables fournis par le Prestataire retenu dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront la propriété de la Banque.

Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le Prestataire demeureront sa propriété. Cependant, il autorise la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le Prestataire retenu sera censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

## **I.12. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de 30% après la signature du contrat de marché sera soumise à la constitution d'une caution de garantie délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette caution de garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau d'exécution de la phase du planning concerné ;
  - l'échéancier devra tenir compte du planning d'exécution des différentes prestations. A ce titre, le règlement des prestations exécutées pour chacune des phases du planning ne pourra se faire qu'après la réception provisoire de la phase concernée.
-

---

En cas d'attribution, le règlement du montant du contrat s'effectuera selon les modalités convenues d'accord parties.

### **I.13. Présentation des soumissions**

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

### **I.14. Présentation des offres**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

### **I.15. Lettre de soumission**

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon le modèle joint en Annexe, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

### **I.16. Présentation du soumissionnaire**

Le Prestataire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société (dénomination, siège social, domaine(s) de spécialisation, partenaires, etc) ;
- numéro du registre du commerce ;
- attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale ;
- copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2020, 2021 et 2022) ; • liste de références de prestations similaires ;
- nom, prénom et fonction du mandataire légal.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.17. Offre technique**

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- Présentation synthétique de l'offre : résumé de la proposition, objectifs clés de la solution proposée et valeur ajoutée pour la Banque ;
  - Liste exhaustive des intervenants : pour chaque intervenant indiquer le Nom, le CV détaillé, le domaine d'expertise, la certifications professionnelles, et les références sur des projets similaires pour chaque intervenant ;
  - Références de missions : liste des entités pour lesquelles des missions similaires ont été réalisées, et lettres de bonne exécution pour deux marchés similaires ;
-

- 
- Tableau de conformité : détail des exigences techniques du cahier des charges, et correspondance des fonctionnalités de la solution avec les exigences ;
  - Spécifications techniques pour l'installation de la solution cible : détails techniques sur l'installation et la configuration de la solution ;
  - Architecture technique de la solution proposée : description de l'architecture matérielle et logicielle, schémas et diagrammes explicatifs ;
  - Méthodologie de travail : approche méthodologique pour le développement, les tests, l'implémentation, la gestion de projet et le suivi des étapes ;
  - Plan de formation et de transfert de compétences : détails des formations à fournir aux techniciens, et plan pour le transfert de compétences ;
  - Projet de contrat d'assistance technique : conditions et détails d'une assistance technique pour la mise en oeuvre par les équipes internes ;
  - Présentation des prestations proposées : description des services inclus, mise en exergue des délais d'intervention et des modalités de service, ainsi que tout autre document jugé nécessaire pour illustrer la qualité de l'offre.

Il est à noter que toute modification de personnel initialement proposé est une cause de rupture de contrat ou de disqualification, sauf cas de force majeure, et avec l'accord préalable et écrit de la BCEAO.

#### **I.18. Offre financière**

L'offre financière devra être exprimée hors taxes en franc CFA ou en euros (pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA). Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour.

La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du prestataire qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.

Les conditions financières devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
- frais de déplacement ;
- frais de séjour ;
- frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.) ;
- remise ou rabais.

Toute prestation ou service proposé par le prestataire dans son offre et pour lequel aucun prix ne serait fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

#### **I.19. Agrément**

Les soumissionnaires revendeurs devront communiquer, dans leurs soumissions, la preuve de l'agrément de l'éditeur.

#### **I.20. Assurance**

Le ou les prestataires et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

#### **I.21. Délais - Pénalités de retard**

Lorsque les délais contractuels de livraison sont dépassés, le prestataire retenu encourt sans mise en demeure préalable, une pénalité par jour calendaire de retard égale à trois pour mille (3‰) qui sera retenue d'office sur les sommes qui lui sont dues.

---

---

Ce taux est applicable au montant de la prestation livrée hors délai. Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées n'excédera pas cinq pour cent (5%) du montant global du marché.

## **I.22. Lieu de prestation**

Les prestations se dérouleront principalement au siège de la BCEAO à Dakar (Sénégal) avec certaines activités pouvant être exécutées à distance.

## **I.23. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

## **I.24. Date et heure limite de transmission des offres**

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard **le jeudi 11 juillet 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**Appels d'offres pour la sélection d'un prestataire pour la réalisation d'une preuve de concept pour l'évaluation d'une solution alternative au système d'information comptable de la BCEAO**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendra de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

**Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.**

## **I.25. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées dans la clause I.3 du présent dossier, en vigueur dans l'espace UMOA.

Les critères d'évaluation des offres se présentent, par ordre de priorité, comme ci-après :

---

- 
- la conformité aux termes de références ;
  - les références de missions similaires attestées par des lettres de bonne exécution ;
  - la qualité technique des intervenants appréciée sur la base de leurs qualifications et expériences dans la conduite de prestations similaires ;
  - la méthodologie et l'approche de mise en oeuvre ;
  - le coût de la solution proposée.

Ainsi, l'évaluation des offres sera faite sur la base des critères d'évaluation précités d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

#### **I.26. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante.

#### **I.27. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera jugée la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant est le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

#### **I.28. Publication des résultats et notification de marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

---

---

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.29. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

### **I.30. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

---



---

## DEUXIEME PARTIE : TERMES DE REFERENCE

La BCEAO invite les prestataires qualifiés à soumettre leurs offres pour la réalisation d'une preuve de concept destinée à évaluer une solution ERP open source en alternative au module General Ledger (GL) de Oracle E-Business Suite (EBS) actuellement utilisé.

Ce projet vise à moderniser, optimiser et sécuriser la gestion comptable de la Banque en explorant des solutions plus flexibles, économiquement viables et sécurisées.

### II.1. Contexte et Objectif

La BCEAO utilise actuellement le module GL de l'Oracle E-Business Suite pour ses opérations comptables. Ce système, installé au Siège de la Banque Centrale, est accessible par l'ensemble des sites répartis géographiquement dans les huit (8) pays de l'Union via le réseau WAN. De plus l'application est utilisée par les agents affectés à la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), basée en France. Chaque site dispose d'un accès restreint aux données qui le concernent spécifiquement, garantissant ainsi la confidentialité et la sécurité des informations. Les données agrégées et consolidées sont accessibles à partir du Siège par des utilisateurs habilités.

Par ailleurs, ce dispositif interagit de manière dynamique avec toutes applications du système d'information de la Banque Centrale ayant une incidence comptable. Ces applications dites amont génèrent et envoient des événements comptables au système d'information comptable (SIC). Les événements sont ainsi reçus et interprétés par un module du SIC dénommé Interpréteur. Ce dernier analyse et transforme l'ensemble des événements comptables en écritures comptables.

Dans le cadre de sa stratégie de transformation numérique, la Banque souhaite évaluer des solutions alternatives susceptibles d'offrir plus de flexibilité, de modularité avec une gestion des licences plus transparente.

La preuve de concept devra démontrer la faisabilité technique de la solution proposée, son adéquation avec les besoins spécifiques de la Banque, et sa capacité à intégrer le volume et la complexité des opérations comptables de la BCEAO.

### II.2. Portée des Travaux

Le prestataire sélectionné sera chargé d'élaborer et de déployer une preuve de concept de la solution ERP proposée, afin de :

- démontrer la compatibilité et l'intégration avec les systèmes existants ;
- tester la solution en conditions réelles avec un volume de données significatif ;
- rédiger un rapport détaillé évaluant la performance, l'adaptabilité, les modalités de maintenance ainsi que les coûts de la solution.

### II.3. Prestations attendues

Il s'agira de manière détaillée de fournir les prestations, ci-après :

- évaluer la capacité de la solution ERP open source proposée à gérer efficacement la comptabilité générale de la Banque, couvrant tous les aspects opérationnels, sécuritaires et stratégiques requis ;
  - démontrer la capacité d'interfaçage de la solution avec les systèmes existants de la Banque pour garantir une intégration fluide et sécurisée ;
  - valider la flexibilité et la modularité de la solution afin de répondre aux besoins spécifiques et évolutifs de la Banque, tout en permettant une personnalisation sans impact sur les mises à jour de sécurité nécessaires ;
-

- 
- tester la robustesse et la scalabilité de la solution en termes de gestion des volumes de données comptant près de cinquante millions de pièces, qui sont susceptibles d'évoluer significativement dans un futur proche en lien avec des évolutions envisagées, assurant ainsi la fiabilité et la performance du système dans des conditions réelles d'utilisation ;
  - démontrer la transparence et l'efficacité de la gestion des licences de la solution open source, offrant une visibilité et un contrôle accrus sur les coûts et les opérations ;
  - fournir une documentation détaillée sur la configuration et les fonctionnalités ainsi que les options de maintenance de la solution, permettant aux équipes techniques de la Banque de prendre en main et de gérer la solution pendant et après la phase d'intégration ;
  - réaliser des formations et des sessions de travail requises avec les équipes techniques de la Banque pour assurer une compréhension et une adoption complètes de la solution ;
  - établir un plan détaillé de transition du système actuel vers la nouvelle solution ERP, en incluant des étapes pour la migration des données, les tests de validation, et la mise en production ;
  - fournir le cas échéant, des licences de la solution pour une trentaine de personnes, en l'occurrence une dizaine de développeurs et une vingtaine d'utilisateurs.

#### **II.4. Spécifications fonctionnelles et techniques attendues**

Le prestataire retenu devra démontrer la faisabilité de mise en œuvre des fonctionnalités suivantes dans la solution proposée, visant à couvrir tous les aspects cruciaux de la gestion comptable moderne et adaptée aux besoins spécifiques de la BCEAO :

1. *Analyse des besoins et fonctionnalités actuelles* : Effectuer une analyse détaillée des fonctionnalités du système Oracle GL actuel et identifier et documenter les exigences spécifiques et les fonctionnalités clés nécessaires pour le nouveau système ERP.
  2. *Configuration et paramétrage du plan comptable* : Configurer et paramétrer le plan comptable en respectant la structure des comptes, les règles de reporting, de validation, et les exigences de conformité propres à la BCEAO.
  3. *Paramétrage des calendriers comptables* : Installer des calendriers comptables adaptés aux cycles, exercices, et périodes comptables actuels de la Banque.
  4. *Saisie manuelle des pièces comptables* : Mettre en place un module de saisie manuelle efficace et intuitif, permettant aux utilisateurs de saisir et valider les transactions conformément aux règles établies.
  5. *Gestion de la comptabilité multi-sites* : Configurer le système pour une gestion centralisée des opérations comptables au Siège tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque site distant. En d'autres termes, le système comptable doit offrir une fonctionnalité permettant la gestion comptable décentralisée au niveau des différents sites de la Banque, tout en assurant la centralisation des données au Siège. Cela implique que chaque site puisse effectuer ses propres opérations comptables de manière autonome, tandis que les données sont consolidées et accessibles de manière centralisée pour l'ensemble de l'organisation.
  6. *Gestion de la comptabilité multi-devises* : Permettre la gestion des transactions dans différentes devises.
  7. *Lettrage automatique des comptes* : Implanter des fonctionnalités pour la conciliation et le rapprochement automatiques des comptes, réduisant les interventions manuelles et les erreurs potentielles. Paramétrer la génération automatique des états justificatifs de solde.
-

- 
8. *Interface avec les applications amont* : Développer des interfaces personnalisées pour un échange automatique de données comptables sécurisé avec les applications amont.
  9. *Module d'interprétation des événements comptables* : Configurer un module dédié pour une analyse approfondie des transactions financières et des mouvements de compte.
  10. *Personnalisation et édition des états financiers* : Adapter les états financiers aux besoins de reporting et de gestion de la Banque, notamment la conformité aux normes internationales d'information financière (IFRS), avec des fonctionnalités avancées de filtrage et de regroupement des données. Prévoir un module de paramétrage souple et d'édition d'états spécifiques en fonction de l'évolution des besoins de reporting.
  11. *Rapprochement bancaire* : Implémenter un module pour concilier automatiquement les événements des applications amont avec les enregistrements liés aux opérations bancaires.
  12. *Gestion de la réévaluation des comptes en devises* : Mettre en place un module pour ajuster les soldes des comptes en devises en fonction des fluctuations des taux de change.
  13. *Gestion des abonnements* : Créer un module pour la génération automatique des écritures récurrentes.
  14. *Gestion des opérations de fin d'exercice* : Installer un module pour exécuter les opérations comptables de clôture d'exercice.
  15. *Compatibilité avec les normes IFRS* : Assurer la compatibilité de la solution avec les normes comptables internationales (IFRS - International Financial Reporting Standards) afin de garantir la conformité aux exigences réglementaires en matière de reporting financier.
  16. *Formation des développeurs* : Fournir une formation approfondie aux développeurs pour la personnalisation et la maintenance évolutive du système.
  17. *Configurations techniques* : Assurer que le système fonctionne en haute disponibilité avec PostgreSQL pour la gestion des bases de données et Keycloak pour la gestion des identités et des accès.

Ces exigences doivent être clairement démontrées par le prestataire à travers des études de cas, des démonstrations pratiques et des tests préliminaires pour prouver la capacité du système à répondre aux besoins complexes de la BCEAO.

## **II.5. Durée et modalités**

Les travaux seront réalisés avec les équipes techniques de la Banque sur une durée maximum de trois (3) mois, à compter de la date de signature du contrat de marché.

## **II.6. Calendrier de la mission**

Les soumissionnaires devront produire dans leurs propositions techniques un chronogramme détaillé de réalisation des formations et d'accompagnement, en tenant compte des termes de référence.

Par ailleurs, le budget temps des intervenants y compris des équipes internes de la Banque devra être proposé dans l'offre technique.

## **II.7. Contraintes d'intervention**

La mission se déroulera, dans la mesure du possible, en présentiel. Toutefois, certaines activités pourront être réalisées à distance, en lien avec les possibilités techniques et les besoins du projet.

---

---

Le prestataire retenu travaillera principalement avec les équipes de la Direction des Systèmes d'Information de la Banque, composées d'une dizaine de personnes (développeurs et administrateurs systèmes).

### **II.8. Livrables attendus**

Les livrables attendus doivent être clairement définis et détaillés dans le cadre de la proposition technique. Ils devront inclure :

- un document détaillant les fonctionnalités existantes, les exigences spécifiques de la BCEAO, et les recommandations pour l'implémentation avec l'ERP proposée ;
  - un manuel décrivant l'architecture technique, les configurations, et les paramètres de la solution ERP ;
  - des guides fonctionnels décrivant les opérations et cas d'utilisation du nouveau système ;
  - une documentation détaillée des tests effectués (tests d'intégration, de performance, de sécurité, etc.), les résultats obtenus, et les actions correctives prises ;
  - un plan de formation et matériaux pédagogiques pour les utilisateurs finaux et les techniciens informatiques de la BCEAO ;
  - un calendrier et documentation des sessions de formation réalisées ;
  - une documentation technique et fonctionnelle des interfaces développées entre le nouveau système ERP et les autres applications en usage à la BCEAO ;
  - les livrables pour chaque module spécifique requis, comme la gestion multi-entreprises, le lettrage automatique, le rapprochement bancaire, etc ;
  - une évaluation du projet incluant les leçons apprises et les suggestions pour des améliorations ou des ajustements futurs.
-

---

**ANNEXE****Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR BCEAO/SIEGE

**Objet : Sélection d'un prestataire pour la réalisation d'une preuve de concept pour l'évaluation d'une solution alternative au système d'information comptable de la BCEAO**

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix en vue de la fourniture et l'installation d'un système d'archivage électronique au Siège de la BCEAO pour un montant total de.....FCFA HT/HD ou.....euro.

La durée de validité de notre soumission est de cent-vingt (120) jours pour compter du (indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

**Nom et titre du signataire**

---